

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

4. — AUTOMOBILISME.

N° 589.204

Bande-chenille sans fin souple pour véhicules automobiles.

M. ADOLPHE KÉGRESSE résidant en France (Seine).

Demandé le 23 janvier 1924, à 16 heures, à Paris.

Délivré le 18 février 1925. — Publié le 25 mai 1925.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Dans un brevet antérieur déposé en France le 5 juin 1920, sous le n° 516.584, se trouve décrite une courroie-chenille souple pour véhicules automobiles et autres, essentiellement caractérisée par une partie sur laquelle roulent les galets porteurs et une partie se déplaçant sur le sol.

La première est constituée par des bandes de tissu caoutchouté superposées; la seconde par des blocs en matière semi-élastique affectant tout profil approprié au travail qu'ils ont à effectuer.

La présente invention a pour objet certains perfectionnements apportés à la courroie-chenille faisant l'objet du brevet français sus-visé.

Afin de rendre aussi claires que possible les explications qui vont suivre, on a représenté à titre d'exemple au dessin annexé la nouvelle bande-chenille faisant l'objet de la présente invention.

Sur ce dessin :

La figure 1 est une vue en élévation de la bande sans fin proposée.

La figure 2 en est une coupe suivant la ligne 2-2 de la figure 1.

Comme on le voit d'après la figure 2, la section de la bande-chenille est de forme trapézoïdale. La partie plate 1 du sommet sert de chemin de roulement aux galets porteurs

alors que les côtés 2 sont prévus pour l'entraînement de la chenille au moyen d'une poulie à profil correspondant à celui de la bande.

La base 3 du trapèze vient en contact avec le sol. La partie supérieure de la bande-chenille est constituée par des toiles plates 4 enduites de gomme, sur lesquelles se greffe du caoutchouc 5 constituant le chemin de roulement de la bande sur le sol. La partie en caoutchouc peut être de section très variable, déterminée dans le double but de réduire le poids de la bande et de présenter sur le sol une surface discontinue augmentant ainsi l'adhérence dans les terrains mous principalement.

Sur le dessin, on a représenté de part et d'autre de la partie 5 de la bande des évidements en vue d'alléger le poids de la bande et de former des aspérités s'agrippant au sol.

Il est bien entendu que ces évidements pourraient être supprimés ou pourraient avoir toute autre forme que celle indiquée sur le dessin.

Pour faciliter l'enroulement de la bande sans fin sur les poulies de guidage et motrice, on peut prévoir de distance en distance des échancrures 6 facilitant le pliage de la bande. Ces échancrures sont d'autant plus intéressantes

santes que le chemin de roulement 5 est plus épais.

RÉSUMÉ.

Une bande sans fin porteuse et motrice, 5 de section trapézoïdale, dans laquelle :

1° La petite base sert de chemin de roulement aux galets;

2° Les côtés sont utilisés pour l'entraînement;

10 3° La grande base, avec ou sans évidement, vient en contact avec le sol; ladite bande étant constituée au point de vue com-

position, en deux parties dont l'une, la partie tractrice est constituée par des bandes sans fin de tissu caoutchouté tandis que l'autre venant 15 en contact avec le sol est constituée en matière plastique s'unissant intimement à l'autre partie tractrice; des échancrures pouvant être pratiquées de distance en distance pour faciliter et l'enroulement et l'agrippement sur le sol. 20

A. KÉGRESSE.

Par procuration :

P. AUDY, J. ROUSSET, A. VENGÉ.

